



NOS HONORAIRES :

BAREME :

Appartements, maisons et autres :

En dessous de 50 000 €

De 50 000€ à 500 000€

Au-dessus de 500 001€

3000 €

6%

5%

Terrains :

Forfaitaire jusqu'à 50 000€

Au-dessus de 50 000€

4000€

6%

Garage et parking :

Forfaitaire jusqu'à 25 000€

Au-dessus de 25 000€

3000€

8%

TVA incluse au taux en vigueur de 20.00%

Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire.

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL :

12 € TTC par m2 pour le bailleur et 12 € TTC par m2 pour le locataire.

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX :

3 € TTC par m2 pour le bailleur et 3 € TTC par m2 pour le locataire.

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12 € TTC par m2 de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ TTC par m2 de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.

HONORAIRES DE LOCATION DE PARKING :

Forfait de 300 € TTC

(A partager 50% locataire- 50% bailleur)